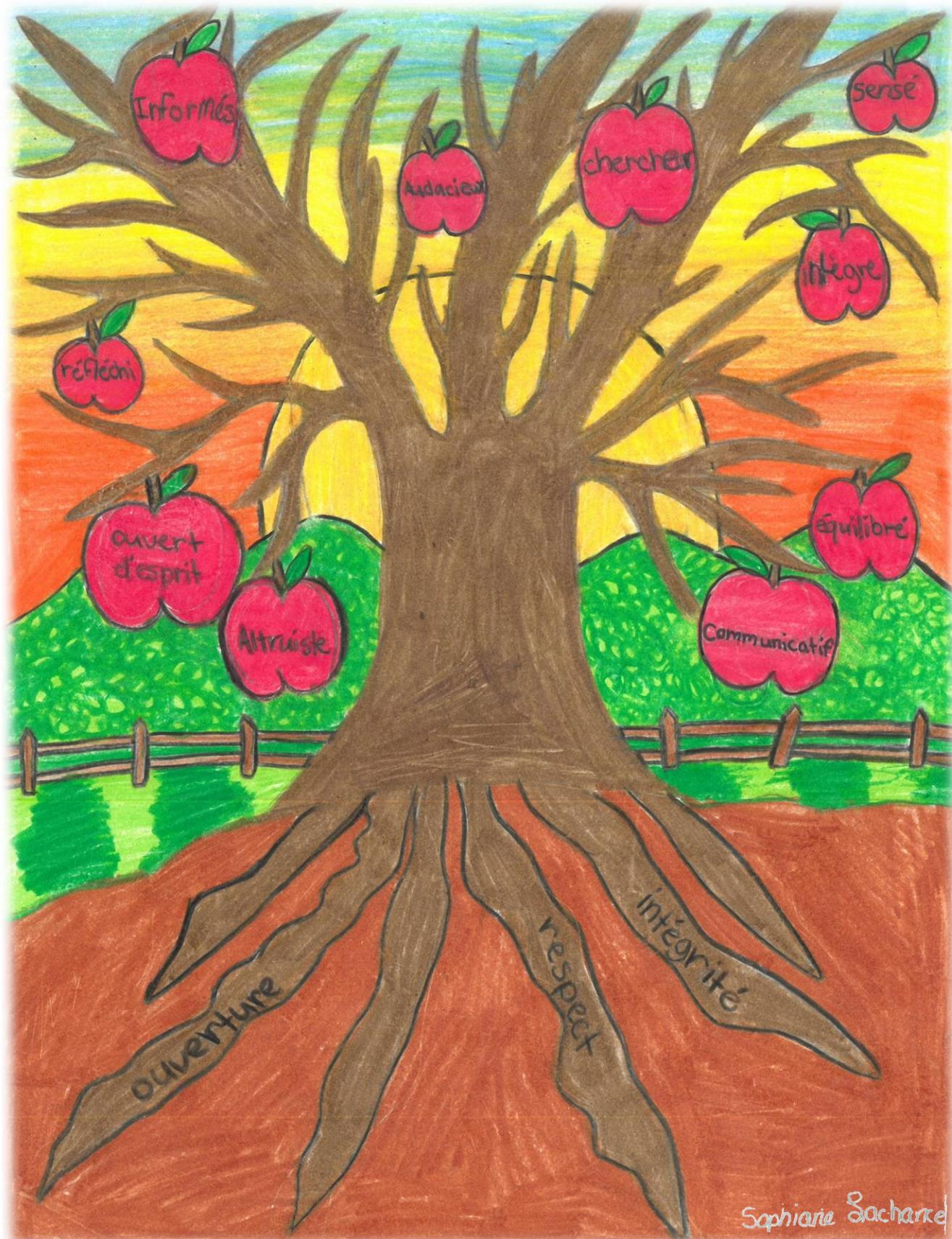


CODE DE VIE 2022-2023

inspiré du profil de l'apprenant et du cycle de l'action de l'IB

approuvé par l'équipe-école le 10 mai 2022

approuvé par le Conseil d'établissement le 16 mai 2022



MON ÉCOLE VALORISE :

| | Intégrité | Ouverture | Respect | Qualité du profil | Je fais preuve d'agentivité |
|---|---|---|---|---|---|
| En classe | Je suis honnête dans mes paroles et mes actes. | J'écoute les idées des autres. | <ul style="list-style-type: none"> Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour pour parler. J'écoute la personne qui parle. | Intègre Communicatif Réfléchi Sensé | <ul style="list-style-type: none"> J'ai tout le matériel nécessaire en main. Je m'applique dans mon travail. Je remets mes travaux signés à temps. |
| Corridors | Je reprends mon trajet quand un adulte me le demande. | Je laisse la priorité aux petits et aux adultes. | Je circule à voix basse dans mes déplacements lors des heures de cours. | Altruiste | <ul style="list-style-type: none"> Je circule en gardant la droite. Je me déplace en marchant calmement. |
| Toilettes | Je respecte l'intimité des autres et la mienne. | J'attends mon tour lorsque la porte est fermée. | Je tire la chasse d'eau. | Altruiste Réfléchi Sensé | <ul style="list-style-type: none"> Je garde l'endroit propre. Je vais aux toilettes sans perdre mon temps et au moment désigné. Je lave mes mains en évitant le gaspillage. |
| Gymnase | Je fais preuve d'un esprit sportif. | Je travaille avec l'ensemble de mes coéquipiers afin que tous participent et donnent le meilleur d'eux-mêmes. | Je respecte les consignes de sécurité. | Équilibré Ouvert d'esprit Altruisme | <ul style="list-style-type: none"> J'ai mon costume d'éducation physique. Je laisse mes objets personnels et de valeurs dans mon bureau. |
| Vestiaire du gymnase | Je respecte la dignité de chaque personne. | J'accepte de partager mon casier lorsque c'est nécessaire. | J'utilise un vocabulaire respectueux lorsque je communique avec les autres. | Sensé Réfléchi Communicatif | <ul style="list-style-type: none"> Je range mes vêtements à mon crochet ou dans mon casier. |
| Service de garde | Je comprends que les règles sont les mêmes à l'école qu'au service de garde. | Je participe activement à l'activité proposée. | <ul style="list-style-type: none"> Je respecte les directives des éducateurs. Je parle à voix basse et je suis poli. | Réfléchi Sensé Ouvert d'esprit Intègre | <ul style="list-style-type: none"> Je prends soin du matériel. Je garde mon environnement propre. Je suis autonome et responsable lorsque je quitte le service de garde pour aller rejoindre mon parent. |
| Cour de récréation | J'utilise un langage approprié envers mes coéquipiers et mes adversaires dans le jeu. | Je fais preuve de tolérance envers les autres. | <ul style="list-style-type: none"> Je respecte les consignes des adultes. Je prends soin du matériel. | Communicatif Ouvert d'esprit Réfléchi | <ul style="list-style-type: none"> Je suis responsable de mes actes et en assume les conséquences. J'utilise le cycle de l'action pour régler mes conflits (Réfléchir - Choisir - Agir). |
| Communications écrite et virtuelle | Je suis poli quand j'écris un message virtuel. | Je fais preuve de patience dans la réception de la réponse. | Je m'adresse aux adultes de l'école en disant « monsieur » ou « madame ». | Communicatif Sensé Réfléchi | J'utilise un langage approprié et bienveillant dans mes communications écrites et virtuelles. |
| Vestiaire | Dès que j'arrive au vestiaire, je suis calme. | J'accepte le fait que plusieurs personnes circulent en même temps et je leur porte attention. | Au vestiaire, je prends seulement ce qui m'appartient. | Réfléchi Sensé | <ul style="list-style-type: none"> Je range mes vêtements à mon crochet et mes bottes et mes souliers sur ma tablette. Je suis autonome et ne perds pas mon temps. |

CODE VESTIMENTAIRE

Je viens à l'école habillé convenablement.

Les vêtements suivants ne sont pas conformes aux règles de l'école * :

Camisole et chandail à bretelles spaghetti



Chandail bedaine



Pantalons à taille basse qui laissent voir les sous-vêtements



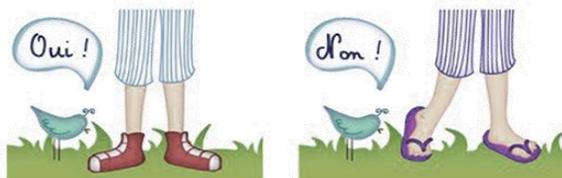
Vêtements et accessoires qui prônent la violence



Culottes et jupes mi-cuisse



Sandales de plage « gougounes »



La casquette doit être retirée dans l'école.

* **Tout manquement au code vestimentaire entraînera une obligation de te changer et de porter un chandail ou un bermuda de l'école.**

OBJETS NON PERMIS À L'ÉCOLE

De façon à éviter les conflits et la gestion des pertes, il est strictement interdit d'apporter ses objets et ses petits jouets personnels par exemple : appareil électronique, figurine, cartes de sport, etc. De plus, la vente de tes objets personnels est interdite à l'école. L'école ne se porte pas responsable des objets perdus ou volés.

MANQUEMENTS

La majorité des élèves comprend bien les règles établies et est capable de les respecter. Cependant, certains les oublient.

À l'École internationale Saint-François-Xavier, il existe deux types de manquements: les **manquements mineurs** et les **manquements majeurs**. La distinction entre les deux fait référence à la gravité des gestes posés. L'application des conséquences choisies varie selon la nature du manquement, sa gravité et la fréquence observée chez l'élève.

Manquements mineurs et majeurs

Manquement mineur :

Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école :

- Langage inapproprié
- Cris
- Perte de temps en classe
- Chamailage
- Possession d'objets non autorisés
- Oubli ou détérioration du matériel
- Non-respect des règles de jeu
- Course dans les déplacements

Manquement majeur :

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte aux règles de l'école et qui nuit au bien-être physique d'autres personnes :

- Impolitesse
- Langage grossier, sacre, injure, menace et propos raciste
- Coup, jambette, bousculade et bagarre
- Lancement d'objets, balle de neige, roche, etc.
- Vol, taxage et vandalisme
- Mauvaise utilisation des réseaux sociaux
- Non-respect d'une demande d'un adulte
- Fugue

GESTION DES MANQUEMENTS

Manquement mineur :

Ces manquements sont gérés par l'enseignante à partir du système de gestion de classe dans le but de maintenir un climat propice aux apprentissages.

- 1 - Arrêt d'agir
- 2 - Avertissement à l'élève
- 3 - Avertissement aux parents
- 4 - Réflexion

Pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle :

- Modélisation du comportement attendu
- Réparation

Pour les élèves du 2^e et 3^e cycle :

- Rappel du comportement attendu
- Fiche de réflexion
- Réparation

Manquement majeur :

Ces manquements sont gérés par la direction, à partir d'interventions graduées qui tiennent compte de la gravité et du caractère répétitif des gestes posés.

- Manquement 1 :**
- Arrêt d'agir
 - Rencontre avec la direction ou la psychoéducatrice
 - Avertissement à l'élève
 - Avertissement aux parents
 - Remise d'une fiche rouge
 - Réparation

- Manquement 2 :**
- Arrêt d'agir
 - 2^e rencontre avec la direction ou la psychoéducatrice
 - Remise d'une 2^e fiche rouge
 - Suspension à l'interne d'une demi-journée ou retrait d'une activité spéciale
 - Avertissement aux parents
 - Réparation

- Manquement 3 :**
- Arrêt d'agir
 - 3^e rencontre avec la direction ou la psychoéducatrice
 - Remise d'une 3^e fiche rouge
 - Suspension à l'interne d'une journée ou retrait d'une activité spéciale
 - Avertissement aux parents
 - Réparation

DISTINCTION ENTRE VIOLENCE, INTIMIDATION ET CONFLIT

En présence de comportements d'intimidation incluant les médias sociaux et le transport scolaire, l'école se réserve le droit de faire appel à l'expertise de ressources externes à l'école (policier, DPJ, psychologue, etc.).

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique et psychologique, dont l'intention est de blesser l'autre dans son intégrité, son bien-être physique, ses droits ou ses biens.

Intimidation : Comportement, parole, geste à caractère répétitif exprimé dans des contextes d'inégalité de pouvoir de force.

Conflit : Désaccord entre amis lorsqu'on se sent brimé ou que l'autre tente d'avoir raison.

MON CONTRAT

Je m'engage à respecter les règles de mon code de vie :

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du titulaire : _____

Date : _____

Je m'engage à accompagner mon enfant dans le respect des règles de son code de vie :

Signature d'un parent : _____

Date : _____

LES RÈGLES D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'École internationale Saint-François-Xavier met à ta disposition du matériel informatique (ordinateur, tablette, imprimante et accès au réseau). Tu dois utiliser ces outils dans un contexte d'apprentissage uniquement. Nous te demandons de prendre connaissance des règles d'utilisation et de les respecter.

-  Tu dois **obtenir la permission** d'un adulte avant d'utiliser le matériel informatique qui t'appartient ou qui appartient à l'école.
-  Tu dois **utiliser précieusement** le matériel informatique qui est mis à ta disposition.
-  Tu dois **éviter de communiquer** des informations personnelles (nom, adresse et no de téléphone) te concernant ou concernant d'autres personnes, par courriel ou par internet.
-  Tu dois garder secrets ton **nom d'utilisateur** et ton **mot de passe**, afin que personne ne les utilise.
-  Tu dois utiliser un **langage respectueux envers les autres** (les insultes, les menaces et le langage vulgaire ne sont pas tolérés).
-  Tu ne dois pas publier de **photos ou de vidéos sans le consentement** des personnes y apparaissant.
-  Tu respectes la **politique d'intégrité intellectuelle de l'école**, en indiquant la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que tu utilises pour tes travaux.

Nous te rappelons que la plateforme Teams de l'école est utilisée à des fins d'apprentissage seulement.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Date : _____

ASSURANCE

Le centre de services scolaire possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents dont elle est responsable. Pour que l'assureur du centre de services scolaire indemnise un élève ou un parent à la suite d'une blessure, il faudra démontrer la faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement. En conséquence, la majorité des accidents survenant à nos élèves ne sont pas couverts par cette police.

Aussi, le centre de services scolaire suggère aux parents qui désirent être couverts de contracter une assurance qui offrira une protection en cas d'accident. Ces protections sont habituellement disponibles auprès de votre assureur ou auprès de votre institution financière pour des frais annuels minimes.

Recours

En cas de réclamation à la suite d'une faute d'un employé du centre de services scolaire ou la défectuosité d'un immeuble ou d'un équipement, le plaignant peut s'adresser au centre de services scolaire via le processus de traitement des plaintes en vigueur.

5 POLITIQUES DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Accréditée par le Baccalauréat International (IB), l'École internationale Saint-François-Xavier possède 5 politiques s'accordant avec la philosophie, la mission et les normes de mise en œuvre et applications concrètes de l'IB. De plus, au regard du Programme de formation de l'école québécoise, notre école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier.

- 1) « L'établissement scolaire met en œuvre et revoit une **politique d'accès et/ou une politique d'admission**, qui décrivent clairement les conditions de participation au(x) programme(s) qu'il propose. (0301-01-0100) »;

L'école s'engage à maintenir son établissement accessible au plus grand nombre d'enfants d'âges de 4 à 12 ans résidant dans le secteur de l'École internationale Saint-François-Xavier à Rivière-du-Loup en tenant compte des modalités de sa **politique d'accessibilité**, selon le nombre de places de disponibles et selon les critères d'inscription.

- 2) « L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une **politique d'éducation inclusive** qui crée des cultures aidant les élèves à atteindre leur plein potentiel. (0301-02) »;

Sa **politique d'inclusion** est basée sur le Programme de formation de l'école québécoise du ministère de l'Éducation, sur la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ainsi que sur les documents de références de l'IB relatif à l'inclusion. Elle vise à mettre en place une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes dans le but d'aider tous les élèves à atteindre leur plein potentiel.

Nous croyons que l'inclusion est un terme qui doit être pris au sens large afin de tenir compte de tous les apprenants dans leur diversité et nous désirons tous les aider à réussir sachant que cette réussite peut se manifester différemment selon les élèves.

En somme, les adultes de la communauté de l'école collaborent au développement des élèves afin qu'ils participent, chacun à leur mesure, à la construction d'un monde plus humain et plus paisible. Pour ce faire, une attention particulière est accordée au développement de la sensibilité internationale par le biais des qualités humaines contenues dans le profil de l'apprenant.

- 3) « L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une **politique d'intégrité intellectuelle** qui crée des cultures axées sur une pratique scolaire éthique. (0301-03) »;

Puisque la recherche est au cœur du programme primaire, en accord avec sa **politique d'intégrité intellectuelle** qui s'appuie sur cinq principes fondamentaux à savoir, l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité, nous désirons que l'ensemble de la communauté scolaire puisse développer de bonnes pratiques relativement au respect de l'intégrité intellectuelle et veille à leur mise en application en tout temps.

- 4) « L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une **politique linguistique** qui permet de favoriser la compréhension interculturelle [...] (0301-04) »;

À l'École internationale Saint-François-Xavier, en accord avec notre **politique linguistique**, l'apprentissage du français et de langues secondaires occupe une place centrale. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec en fait d'ailleurs une priorité à l'intérieur du programme de formation de l'école québécoise. La langue est le moteur de la communication puisqu'elle constitue l'outil de prédilection pour l'ensemble des apprentissages. Elle permet aussi d'exprimer notre compréhension du monde et d'entrer en relation avec les gens d'ici et d'ailleurs. Nous sommes soucieux de contribuer à développer chez nos élèves une sensibilité internationale

aux langues à travers l'enseignement des trois langues. L'école considère comme essentiels l'apprentissage et l'enseignement du français comme langue première, de l'anglais comme langue seconde ainsi que de l'espagnol pour nos élèves du 3^e cycle. Ces langues sont des outils des plus importants pour évoluer au sein de notre communauté ainsi que dans une société ouverte sur le monde.

5) « L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une ou des **politiques d'évaluation** afin de créer une culture axée sur l'apprentissage continu. (0301-05) »;

Sa **politique d'évaluation** est basée sur la *Loi sur l'instruction publique*, le *Programme de formation de l'école québécoise du ministère de l'Éducation*, la *Progression des apprentissages*, le *Cadre d'évaluation des apprentissages*, la *Politique sur l'évaluation des apprentissages en formation générale à l'enseignement primaire et secondaire* du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ainsi que sur les documents de références de l'IB relatifs à l'évaluation.

Nous croyons que l'évaluation joue un rôle essentiel dans le parcours scolaire des élèves. En plus d'être utilisée pour guider les apprentissages, l'évaluation sert également à guider l'enseignement et permet de soutenir les élèves de façon efficace et réfléchie pour les amener à développer des compétences et à acquérir des connaissances. Pour ce faire, les enseignants de l'école recueillent constamment de l'information et analysent les données recueillies afin de bien orienter leurs pratiques pédagogiques.

La **politique d'évaluation** établit un encadrement en évaluation des apprentissages afin de donner des balises et des repères communs qui mènent à une harmonisation des pratiques en évaluation afin que celles-ci soient au service des apprentissages.

Je, soussigné(e) _____ suis le parent de _____ du groupe _____ et j'ai bien pris connaissance des 5 politiques de l'École internationale Saint-François-Xavier.

Date : _____

